

La Revue des conditions de travail N° 14 - 2023

Appel à contributions

« 50 ans d'amélioration des conditions de travail (1973-2023) en rétrospective et en prospective »

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) aura 50 ans en 2023. Depuis 1973, le contexte social et politique s'est profondément transformé de même que le paysage des entreprises et de l'organisation du travail.

Les années 70 sont des années de bifurcation de l'économie française : la croissance commence à fléchir et de nombreux secteurs industriels entrent profondément en crise et se restructurent dans la douleur (textile, sidérurgie, etc.). L'essor d'une économie de service transforme également la nature des emplois occupés, le travail manuel cédant la place à des activités de communication, de traitement de l'information et de rapports de services. En même temps, l'accès aux études supérieures devient plus aisé pour les nouvelles générations. Mais le chômage de masse fait son apparition et la question de l'emploi deviendra cruciale pour les gouvernements successifs jusqu'à nos jours encore. Ce mouvement conduira parfois à occulter l'importance du travail et de ses modes d'organisation alors que ceux-ci conditionnent la santé des travailleurs et l'efficacité des entreprises.

Autre évolution, le droit social se modifie considérablement et de nombreuses avancées législatives consacrant le droit d'expression des travailleurs sur leurs conditions de travail (les Lois dites Auroux de 1982) ou l'aménagement et la réduction du temps de travail (1998-2000) se développeront. Plus récemment, les acteurs sociaux et le législateur ont favorisé la décentralisation des négociations et l'approfondissement des thématiques comme la qualité de vie au travail (Ani de 2013), devenue en 2021 la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Enfin, il est possible de souligner l'impact des différentes crises – sanitaires, bien sûr,

mais aussi environnementales et écologiques – qui influencent ou influenceront fortement le monde du travail dans les années à venir.

Au cours de cette histoire, l'Anact aura accompagné l'ensemble des acteurs de la négociation collective – patronaux et syndicaux – pour favoriser de nouvelles pratiques d'amélioration des conditions de travail. À partir d'interventions menées dans des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, le réseau Anact-Aract aura développé une expérience conséquente des évolutions du travail, capitalisée dans des publications nombreuses, et mis à la disposition des acteurs des façons de faire et des modèles utiles pour l'action. Dans tous les cas, l'ambition a toujours consisté à être au service des acteurs du travail en soutenant leurs initiatives, sans adopter la posture d'un expert surplombant qui viendrait énoncer, de l'extérieur, ce qui doit être fait.

C'est toujours en favorisant des dynamiques paritaires et en renforçant la capacité des acteurs à négocier les conditions de travail que l'Anact a pu consolider sa réputation et son rôle. De même, les champs thématiques dans lesquels cette action s'est inscrite ont toujours été extrêmement divers, reflétant ainsi les préoccupations des acteurs sociaux et des pouvoirs publics dans des conjonctures précises : temps de travail, droit d'expression des salariés, participation aux décisions, nouvelles technologies, troubles musculosquelettiques (TMS), risques psychosociaux (RPS), qualité de vie au travail (QVT) et bien d'autres.

Cet appel à proposition comporte deux objectifs :

Le premier est rétrospectif et propose une exploration des moments importants de l'actualité sociale du travail depuis les 50 dernières années. Les éléments suivants pourront faire l'objet de propositions :

1. Les grandes thématiques traitées (la performance et le coût des mauvaises conditions de travail, les troubles musculosquelettiques (TMS), la charge de travail, la gestion des compétences, la gestion des âges, la QVT, le dialogue social et professionnel, les TIC et le numérique, la santé au travail, l'égalité professionnelle, etc.¹).
2. L'évolution du champ des relations professionnelles et le rôle des acteurs sociaux (en incluant les formes de la négociation, les transformations du syndicalisme et des institutions représentatives du personnel).
3. Les politiques publiques du travail et de l'emploi (les Lois Auroux, les 35 heures mais aussi la décentralisation de la négociation collective plus récemment) et l'influence de ces évolutions dans le champ des conditions de travail.

¹ Cette liste n'est pas limitative et peut être complétée selon les préoccupations et le champ disciplinaire des contributeurs.

4. L'évolution des modes d'actions et d'interventions auprès des entreprises (l'appui aux acteurs, le diagnostic court, l'intervention longue, l'expérimentation et les actions collectives, etc.).
5. L'évolution du réseau, de la création des Aract à la consolidation du réseau dans un établissement public unifié.

Le second objectif de cet appel à contributions **se veut prospectif** et entend explorer ce que pourrait devenir le travail dans les années qui s'annoncent. Le contexte des différentes crises pourra être évoqué. La crise sanitaire a enclenché des transformations rapides de l'organisation du travail d'une façon presque inimaginable avant 2020 (travail à distance, morcellement des lieux d'exercice de l'activité, capacité des collectifs à s'organiser, digitalisation, etc.). Les questions des transitions écologiques et environnementales auxquelles le monde du travail fait face sont également des objets qu'il est possible d'appréhender. Des interrogations plus fondamentales sur l'avenir du travail – salarié ou indépendant, Ubérisé ou non – trouveront aussi un intérêt certain pour ce numéro de *La Revue des conditions de travail*. Les voies du futur peuvent ainsi être esquissées tout en sachant que la réalité se montrera sans doute plus déroutante que toutes les anticipations qui pourraient en être faites.

Dans cet appel à contributions, il sera moins question de refaire l'histoire de l'Anact en tant que telle que de susciter des articles réflexifs pouvant témoigner des évolutions affectant le champ des conditions de travail et la façon dont les acteurs sociaux se sont emparés de différentes thématiques. Il s'agit ainsi de collecter des matériaux permettant de retracer des éléments saillants qui ont marqué le monde du travail depuis les 50 dernières années.

Articles attendus

Les intentions d'articles doivent être reçues avant le premier octobre 2022.

Les intentions d'articles doivent comprendre le titre de l'article, un résumé d'une page au maximum indiquant la problématique de l'article et la méthodologie utilisée. Le comité éditorial de la Revue donnera une réponse positive ou négative sous une quinzaine de jours après réception de l'intention. L'acceptation de l'intention d'article ne présume pas de l'acceptation de l'article final. Celui-ci sera évalué par deux personnes désignées par le comité éditorial.

Les articles devront être reçus au plus tard le 15 juin 2023 à l'adresse suivante :

t.rousseau@anact.fr

La parution du numéro est prévue pour novembre 2023.

Les attentes suivantes seront privilégiées : pertinence conceptuelle par rapport à l'objet du dossier thématique de la Revue, qualité de la description du milieu de travail dans lequel l'intervention se situe, capacité de mettre en récit et de problématiser les enjeux sociaux et organisationnels issus de l'observation empirique, attention aux questions de contenus et aux controverses qui ont animé les acteurs en situations pratiques. La Revue entend plus

particulièrement valoriser des approches qui relatent des expériences et/ou des tentatives de transformations du travail.

La longueur des articles se situera entre 15 000 et 25 000 caractères espaces compris.

Pour toute demande de renseignements sur la Revue ou l'appel à contribution, vous pouvez contacter Thierry Rousseau, rédacteur en chef, à l'adresse suivante : t.rousseau@anact.fr

Présentation de la revue

Publiée par l'Anact, *La Revue des conditions de travail* entend approfondir et renouveler le regard porté sur les évolutions du travail. Pour cela, elle propose de cheminer sur deux voies. La première emprunte le très riche matériau issu des expérimentations menées par le réseau Anact-Aract et des consultants en entreprise, comme autant d'expériences originales de conduite concertée du changement. La seconde prend appui sur des contributions scientifiques issues des nombreuses disciplines convoquées par le travail et ses conditions d'exercice. Le pari de *La Revue des conditions de travail* est de faire discuter les intérêts singuliers avec les problématiques générales, les acquis théoriques avec les connaissances issues de la pratique... Face à la dispersion des savoirs, mais aussi devant la nécessité d'en créer de nouveaux, la rencontre de ces deux voies est seule à même de dépasser la déploration des dysfonctionnements et de proposer des pistes d'amélioration légitimes et pertinentes.

La Revue des conditions de travail s'adresse deux fois par an, sous forme numérique, à une large communauté de chercheurs, praticiens et intervenants engagés dans la compréhension des enjeux et des modes d'action associés à la transformation du travail.

Pour cela, la Revue se veut :

- Un **creuset** alimenté par les travaux de capitalisation issus de l'expérimentation du réseau Anact-Aract, les études, mais aussi par des productions – enquêtes, travaux de chercheurs et de consultants – de différents milieux.
- Un **incubateur d'idées** propice à la controverse et à la mise en débat.
- Un **espace pluridisciplinaire et interinstitutionnel**, nourri par des apports issus de la psychologie du travail, la sociologie, les sciences de gestion, l'ergonomie, etc.

L'objectif ultime de *La Revue des conditions de travail* est de proposer des pistes de réflexion sur ce qui, aujourd'hui, conditionne la qualité du travail et de son environnement. Le travail est traversé par de nombreuses controverses sur son devenir et son organisation. Ces controverses sont structurantes. Il est important d'en faire état pour s'approcher au plus près des réalités de terrain et examiner comment les acteurs s'emparent des questions du travail et élaborent des solutions satisfaisantes. L'enjeu est d'importance, tant pour l'avenir des entreprises que pour les conditions de travail des salariés.

Outre un **dossier thématique**, *La Revue des conditions de travail* s'articule autour des rubriques suivantes :

- **Enquêtes** : analyses et commentaires consacrés aux enquêtes conditions de travail et plus largement au travail.
- **Recherches** : un espace dédié aux travaux de jeunes chercheurs sur des thématiques liées au travail et à ses conditions.
- **Lectures** : recension(s) d'une sélection d'ouvrages portant sur le travail.